



Dossier de presse

En 2009, le conseil général n'augmente pas la fiscalité

Lors de la session du 23 mars, le conseil général a adopté la proposition de Maurice Leroy énoncée dès le vote du budget départemental, de ne pas augmenter la fiscalité départementale en 2009. C'est ainsi, la troisième année consécutive d'absence de hausse de la part départementale des impôts locaux en Loir-et-Cher.

Tout en maintenant les investissements à un niveau élevé ! Pour 2009, le produit attendu des quatre taxes locales : taxe d'habitation, taxe foncière, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle s'élève à **110 019 287 €**

La décision de l'Assemblée départementale est motivée par la volonté de ne pas en ces temps de crise, peser sur le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens.

Les bases de la taxe professionnelle, calculées à partir des déclarations 2007 des entreprises, restent élevées en augmentation de 6,52 % du produit contre une hypothèse initiale de 3 %. Et les droits de mutation en baisse très significative au plan national (- 33,4 %) connaissent une diminution plus atténuée en Loir-et-Cher avec - 14,8 %.

	Taux 2009	Moyenne des taux de la strate *
Taxe d'habitation	8,69 %	8,28 %
Taxe sur le foncier bâti	14 %	13,56 %
Taxe sur le foncier non bâti	34,20 %	35,77 %
Taxe professionnelle	7,79 %	10,20 %

* Départements de 250 000 à 500 000 habitants

Fiche de presse n°1

Un nouveau vice-président en charge de la démographie médicale

Afin de pourvoir au remplacement de Jean-Luc Portevin, une seule candidature, celle de Jean-Paul Pinon, conseiller général (Modem) du canton de Selles-sur-Cher a été proposée par Maurice Leroy pour la 9^e vice-présidence. Jean-Paul Pinon aura en charge les problématiques liées à la démographie médicale. Une question récurrente posée par l'ensemble des maires du Loir-et-Cher et pour laquelle le conseil général a mandaté une mission auprès d'un cabinet spécialisé pour l'installation effective de médecins dans des secteurs prioritaires. Jean-Paul Pinon, médecin de profession, connaît bien ce dossier et s'implique déjà fortement auprès des sapeurs-pompiers volontaires.

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et de pragmatisme, la majorité départementale est déterminée à présenter un front uni face à la crise et à travailler efficacement et dans la concertation, quelle que soit les sensibilités politiques.

Bernard Pillefer, délégué spécial en charge du sport

Bernard Pillefer, conseiller général du canton de Morée reçoit une délégation spéciale en charge du sport.

La composition de la nouvelle commission permanente

Président : Maurice Leroy

9 vice-présidents : Michel Leroux
Monique Gibotteau
Patrice Martin-Lalande
André Boissonnet
Jean-Marie Janssens
Claude Beaufiles
Claude Denis
André Buisson
Jean-Paul Pinon

Rapporteur général du budget : Philippe Sartori

4 conseillers généraux délégués : Jean-Marie Bisson, Bernard Dutray, Bernard Bonhomme, Bernard Pillefer

15 membres : Marie-Hjélène Millet, Michel Fromet, Geneviève Baraban, Marc Gricourt, Béatrice Amossé, Gilles Clément, Jean-Luc Brault, Raymonde Radlé, Jean-Louis Marchenoir, Jean Léger, Michel Cureau, Jeanny Lorgeoux, Serge Lepage, Catherine Lockhart, Claude Gorge.

Fiche de presse n°2

Un tarif unique à 2 euros dans les cars

Le conseil général a la responsabilité d'organiser sur son territoire les transports publics interurbains à l'exception des périmètres urbains de Vendôme et de l'agglomération blésoise.

Les difficultés actuelles de mobilité pour un grand nombre de Loir-et-Chériens, (les jeunes, les salariés, les personnes en difficulté professionnelle, les personnes âgées et les personnes handicapées), la prise en compte de la hausse prévisible du carburant, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre conduisent le Département à revoir sa politique tarifaire pour encourager la population à emprunter plus largement les cars de transports publics lors de ses déplacements.

A compter du 1^{er} septembre 2009, un tarif unique de 2 € par voyage sera mise en place quel que soit le trajet. Le coût moyen d'un voyage est actuellement de 6 €. Un aller-retour Blois-Selles-sur-Cher coûte aujourd'hui 23 €; Blois-Lamotte-Beuvron 30,76 € et Blois-Salbris 38,14 €; Avec le nouveau dispositif, tous les allers-retours passent à 4 €.

La gratuité des transports interurbains sera étendu aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (le RSA), aux bénéficiaires du fonds national de solidarité, aux chômeurs et aux personnes handicapées à plus de 80 %.

Transport à la demande : une expérience dans 3 communautés de communes

Trois communautés de communes - Val de Cher-Saint-Aignan, Controis et Du Cher à la Loire – vont bénéficier d'une expérimentation dans l'objectif de développer une offre de transports à la demande. L'idée : permettre à la population des communes rurales de se rendre plus facilement vers les chefs-lieux de canton. La mise en œuvre de ces nouveaux services est envisagée dès 2010.

Transports scolaires : gratuité pour les internes

Dans le domaine des transports publics, les élèves internes, domiciliés en Loir-et-Cher bénéficieront désormais d'une indemnité calculée sur la base d'un aller-retour par semaine au tarif de 2 euros par trajet.

Fiche de presse n°3

Le plan de relance pour l'emploi passe par le Loir-et-Cher

Le 9 février dernier, le conseil général de Loir-et-Cher a été la première collectivité de France à s'engager dans le plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) en signant une convention avec Patrick Devedjian, ministre en charge de la mise en œuvre de ce plan et le Préfet du département.

Cette mesure, votée par les conseillers généraux à l'unanimité, permet au Département de Loir-et-Cher de récupérer dès maintenant 4 millions d'euros de la part de l'Etat et de jouer un rôle majeur dans le processus de relance de l'activité économique.

Destinés aux entreprises du département, ces 4 millions de travaux supplémentaires permettent au conseil général d'accélérer les travaux routiers sur l'axe Blois-Romorantin, d'engager la déviation de Contres, de réaliser tous les travaux importants de sécurité routière et de booster les travaux de *La Loire à vélo*.

Le détail des travaux du plan de relance :

- Poursuite de l'aménagement de l'axe Blois-Romorantin : élargissement et renforcement de 2 km de la RD 765 : + 1,9 M€
- Démarrage des travaux de la déviation de Contres dès la fin du diagnostic archéologique en cours : + 0,5 M €
- Opérations de sécurité routière : aménagements de carrefour, arrêts de cars, glissières de sécurité, signalisation : + 0,3 M €
- Mur antibruit à proximité du carrefour de Verdun ;
- Opérations de grosses réparations et d'améliorations de la voirie : + 1,6 M€
- Programme complémentaire de travaux dans les collèges ;
- Loire à vélo : travaux des pistes cyclables du pont de Muides et du secteur de Rillysur-Loire/Chaumont-sur-Loire ;
- Subvention de 104 000 € au syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome du Breuil pour la mise en conformité des bâtiments ;
- Subvention de 3 820 € à la commune de Mondoubleau pour l'acquisition d'un véhicule de liaison pour la médiathèque.

Un nouveau règlement de voirie

Le Département vient de se doter d'un règlement de voirie. Opposable à tous, il regroupe les règles applicables en matière de gestion du domaine public routier. Vous pouvez le consulter sur le site internet www.le-loir-et-cher.fr, rubrique routes pour connaître les prescriptions qui s'appliquent lors de la réalisation de vos projets sur ou à proximité d'une route départementale.

Fiche de presse n°4

Le conseil général soutient l'emploi

Dans le cadre de ses interventions économiques, le conseil général décide de soutenir trois projets économiques importants.

Le village des artisans et entrepreneurs des Barreliers à Contres comprend la construction d'immeubles d'entreprises sur une emprise foncière de près de 40 000 m². Le coût total du projet s'élève à 3,26 M € HT. En raison de la pré-commercialisation de ce programme auprès de 8 entreprises, permettant la création d'une cinquantaine d'emplois, le conseil général octroie une subvention de 300 000 € à la communauté de communes du Controis.

Le grand hôtel du Lion d'or à Romorantin-Lanthenay, hôtel-restaurant 4 étoiles, se modernise pour renforcer son attractivité et mettre en valeur sa cuisine de qualité (1 étoile au Michelin). La rénovation de la façade, de la salle à manger, des salons et de dix chambres est au programme des travaux, pour un coût de 809 887 € HT. Conscient de l'intérêt de ce projet pour la promotion touristique du Loir-et-Cher, le conseil général accorde une subvention de 99 766 €. (Conseil régional : 60 000 €, Ville de Romorantin : 40 000 €, autofinancement : 609 887 €).

Le château de Chanteloire à Chouzy-sur-Loire va faire l'objet d'aménagements autour de deux pôles : un pôle événementiel et un pôle hébergement. Le coût prévisionnel du projet est évalué à 524 000 € HT. La Sarl LEK gestion exploitera le site sous le nom de « Ma maison de Kampagne » et envisage de recruter 7 personnes. Le conseil général subventionne ce projet à hauteur de 50 000 €.